

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 14 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire, et en présence de Monsieur Philippe SAYER, Trésorier.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 04 avril 2016

Présents : Monsieur François LE MARREC, Maire
Mmes et Mr LUTTON, DIOURIS, MEUNIER, LUCAS Adjoint
Mmes COSQUER, GUIZOUARN, QUILGARS
Mrs BROUDER, DAVID, ERRARD, RIOU, VALLEE

Procurations : Mme LE MOAL à Mr LUTTON
Mme MARTIN à Mme LUCAS

Secrétaire : Monsieur Arnaud MEUNIER

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal en date des 08 février 2016 et 10 mars 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

I - Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de déterminer les taux d'imposition de l'année 2016.

Il fait remarquer que la base prévisionnelle 2016 de la Taxe d'Habitation augmente de façon significative (+ 52 500€), que celle de la Taxe Foncière progresse de 7 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2016, équivalents à ceux de l'année 2015 :

* Taxe d'habitation	:	17.32%
* Taxe Foncière (bâti)	:	23.42%
* Taxe foncière (non bâti)	:	69.07%

II - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du Budget de la Commune

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- Constatant que les résultats 2015 font apparaître un excédent de 182 222.17€,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	124 547.67€
B. Résultats antérieurs reportés	57 674.50€
C. Résultat à affecter	182 222.17€
= A + B (hors restes à réaliser) (si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	23 101.26€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 126 288.58€
Besoin de financement F = D + E	103 187.32€
AFFECTATION	103 187.32€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	103 187.32€
2) Report en fonctionnement R 002	79 034.85€

III - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du Budget Eau Assainissement

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- Constatant que les résultats 2015 font apparaître un excédent de 183 407.16€,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
F. Résultat de l'exercice	44 305.34€
G. Résultats antérieurs reportés	139 101.82€
H. Résultat à affecter	183 407.16€
= A + B (hors restes à réaliser) (si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
I. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 770.14€
J. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 17 388.32€
Besoin de financement F = D + E	18 158.46€
AFFECTATION	18 158.46€
3) Affectation en réserves R1068 en investissement	18 158.46€
4) Report en fonctionnement R 002	165 248.70€

IV - Subventions à 2 associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 octobre 2015, l'Assemblée a approuvé les termes d'une convention entre la Commune et l'Association Double Vue, pour la diffusion de séances de cinéma. L'un des articles du document prévoyait l'attribution d'une subvention annuelle à l'association.

Un enseignant du Groupe Scolaire de Belle-Isle-en-Terre, en classe CM1-CM2, souhaite faire un voyage pédagogique sur les plages de Normandie avec ses élèves. Il sollicite de la part de la Commune une subvention de 100€ pour un budget total de l'ordre de 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Double Vue :
 - 330€ au titre de l'année 2015
 - 1 000€ au titre de l'année 2016
- Coopérative Scolaire : 100€

V - Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune

Monsieur Emmanuel LUTTON, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Commune 2016.

Monsieur Jean DAVID constate que le montant des dotations a été notifié depuis la réunion de la Commission Finances. Il ajoute que les montants de la Dotation de Solidarité Rurale compensent la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement : l'Etat ne met pas actuellement à mal les finances des collectivités.

Monsieur Emmanuel LUTTON considère que les communes ont été entendues par l'Etat.

Monsieur Jean DAVID demande où en est la subvention pour l'aménagement du chemin piétonnier. Monsieur Emmanuel LUTTON y répond que la demande de financement doit être réétudiée par le Comité Unique de Programmation du Pays de Guingamp. De plus, la Commune de Louargat doit nous fournir une confirmation de création d'un chemin piétonnier jusqu'à la limite de commune.

Monsieur Jean DAVID demande quelles voies seront concernées par le programme de voirie 2016. Monsieur le Maire en donne le détail : Impasse de Loguellou - Lesléo - Le Pouillou. Il ajoute qu'un groupement de commandes est à l'étude avec les communes de Plougonver, Tréglamus et Louargat. Monsieur Jean DAVID demande les raisons de l'augmentation importante de la subvention au Budget Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire répond que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 était plus faible que celui de 2014 et que le nombre de repas servis à la cantine diminue.

Monsieur Jean DAVID remarque que la subvention prévue au CCAS diminue. De plus, il demande quel est le déficit actuel de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire répond que le déficit est de l'ordre de 50 000€. Il est dû aux prix des denrées biologiques, aux charges de personnel importantes compte tenu des nombreuses absences du personnel titulaire.

Monsieur Jean DAVID se fait préciser qu'il s'agit du déficit cumulé et demande quelle est l'évolution de ce solde négatif.

Monsieur le Maire pense qu'il faudra plusieurs exercices pour combler ce déficit.

Monsieur Arnaud MEUNIER précise que le prix des repas a déjà été augmenté deux fois.

Monsieur Jean DAVID indique qu'il s'agit d'un budget annexe de celui de la Commune : il faudra peut-être que le budget communal abonde celui de la cuisine centrale.

Monsieur Jean DAVID estime qu'il serait sage de faire une pause au niveau des investissements et plus particulièrement pour le programme Voirie. Il rappelle qu'au moment du vote du budget primitif 2015, il avait dit la même chose. Il estime qu'« il y a des bombes à retardement » et qu'« il aurait fallu une politique plus prudente sur quelques années ».

Monsieur le Maire y répond que les gros investissements prévus avaient été décidés avant et que le programme Voirie n'est pas une grosse opération.

Monsieur Jean DAVID estime qu'il y a des enjeux globaux et qu'il est possible de se passer une année d'un programme Voirie pour des raisons financières.

Monsieur le Maire pense qu'il y a nécessité d'un programme Voirie.

Monsieur Jean DAVID ajoute qu'« il faut savoir faire des pauses ».

Monsieur le Maire indique « Si on avait fait des achats groupés, on aurait peut-être fait des économies ».

Monsieur Jean DAVID termine en disant « On a des investissements productifs », « il y a des budgets annexes qui pèsent sur le budget général ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2016 de la Commune :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 059 806.85 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 824 536.56€

✓ Madame, Messieurs COSQUER, DAVID, VALLEE votent contre,

✓ Mesdames, Messieurs DIOURIS, LUCAS, GUIZOUARN, QUILGARS, LE MARREC, LUTTON, MEUNIER, BROUDER, ERRARD, RIOU votent « pour ».

VI - Vote du Budget Primitif 2016 du Service Eau Assainissement

Monsieur Emmanuel LUTTON, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Eau Assainissement 2016.

Monsieur Jean DAVID demande les raisons de la différence à l'article 021 « Virement de la section d'investissement » entre les prévisions présentées à la Commission Finances et celles inscrites au Budget Primitif.

Madame Nadine THOMAS y répond que lors de la Commission Finances, une erreur avait été faite : oubli de déduire de l'excédent de fonctionnement les crédits inscrits à l'article 1068.

Monsieur Jean DAVID fait remarquer qu'il n'y a pas de chiffrage précis pour l'opération 287 « Amélioration de la ressource en eau potable ».

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de borner le périmètre immédiat du Veuzit puis de lancer l'appel d'offres pour les travaux sur les puits Castel Mond.

Monsieur Emmanuel LUTTON précise que la Commune a l'accord de tous les propriétaires et que « c'est ça le principal ».

Monsieur le Maire rajoute que Monsieur Jean-Yves ROSSI, l'un des propriétaires, n'a pas donné son aval.

Monsieur Jean DAVID redit que « c'est dommage de ne pas avoir de chiffres ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2016 du Service Eau Assainissement :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 248 140.54€
 - La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 286 851.41€
- ✓ Madame, Messieurs COSQUER, DAVID, VALLEE s'abstiennent,
- ✓ Mesdames, Messieurs DIOURIS, LUCAS, GUIZOUARN, QUILGARS, LE MARREC, LUTTON, MEUNIER, BROUDER, ERRARD, RIOU votent « pour ».

VIII - Vote du Budget Primitif 2016 de la Chaufferie Bois

Monsieur Emmanuel LUTTON, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Chaufferie Bois 2016.

Monsieur Jean DAVID signale que ce budget « est l'exemple type des budgets qui risquent de poser problème à terme » : le montant inscrit à l'article 701 « Vente de produits finis » risque de ne pas être atteint par la vente de calories.

Monsieur Emmanuel LUTTON rappelle qu'il avait été décidé de revoir le prix du kWh avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre en y incluant le prix de la matière première et les dépenses d'amortissement.

Monsieur Jean DAVID estime que le déficit de ce budget représente une menace pour le budget de fonctionnement de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une forte augmentation du prix de la matière première.

Monsieur Jean DAVID pense que « c'est une situation qu'il ne faut pas laisser comme ça ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2016 Chaufferie Bois :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 326.35€
 - La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 440.20€
- ✓ Madame, Messieurs COSQUER, DAVID, VALLEE votent contre,
- ✓ Mesdames, Messieurs DIOURIS, LUCAS, GUIZOUARN, QUILGARS, LE MARREC, LUTTON, MEUNIER, BROUDER, ERRARD, RIOU votent « pour ».

IX - Vote du Budget Primitif 2016 du Hameau des 2 rivières

Monsieur Emmanuel LUTTON, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Hameau des 2 rivières 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2016 Hameau des 2 rivières :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 415 255.09€
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 526 718.84€

✓ Le Budget Primitif 2016 du Hameau des 2 rivières a été voté à l'unanimité.

X - Vote du Budget Primitif 2016 du Nouveau Lotissement Communal

Monsieur Emmanuel LUTTON, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Nouveau Lotissement Communal 2016.

Monsieur Jean DAVID rappelle ce qu'il a évoqué lors de la Commission Finances : le prix du m² a été déterminé sur la 1^{ère} tranche uniquement, il va générer un déficit important qui ne sera pas compensé par la vente des lots des 2^{nde} et 3^{ème} tranches, opérations qui comportent les logements sociaux. Il aurait souhaité avoir une vision globale de l'ensemble de l'opération pour revoir un prix de vente des lots. Malgré les retours en matière de fiscalité et d'inscription d'enfants à l'école, il y aura des décisions à prendre en matière de prix de vente du m². Il précise qu'il ne remet en cause l'opération de réaliser de l'écoquartier.

Monsieur Emmanuel LUTTON rappelle que le prix de vente a été vu en Commission Finances et en Conseil Municipal et que les conseillers municipaux de l'opposition ont votés favorablement.

Monsieur Jean DAVID ajoute « il a toujours été dit qu'il y aurait une évolution du prix du m² ».

Monsieur le Maire envisage une réunion de la Commission Travaux pour traiter du sujet.

Monsieur Emmanuel LUTTON signale qu'« il n'y a pas de réunion de la Commission Travaux sans vous ».

Monsieur Jean DAVID y répond que « les réunions de chantier, c'est autre chose ».

Madame Françoise DIOURIS indique « on aura une vision globale quand tous les lots seront vendus ».

Monsieur Jean DAVID n'est pas d'accord avec cette affirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2016 du Nouveau Lotissement Communal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 404 961.74€
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 373 923.48€

- ✓ Madame, Messieurs COSQUER, DAVID, VALLEE s'abstiennent,
- ✓ Mesdames, Messieurs DIOURIS, LUCAS, GUIZOUARN, QUILGARS, LE MARREC, LUTTON, MEUNIER, BROUDER, ERRARD, RIOU votent « pour ».

Monsieur le Maire indique qu'un panneau publicitaire a été posé au Calvaire avant la Rando-Muco, qu'il est nécessaire de trouver un emplacement pour les banderoles le long de la voie express.

Il faut que la ligne HTA soit déplacée. « Quelques petits contacts » ont été pris pour l'achat de lots. Monsieur Jean DAVID est favorable à la publicité menée, il estime que la conjoncture est favorable à l'investissement des ménages (prêt à taux 0%). « Le prix de vente du m² ne peut donc plus être le même qu'avant ».

Monsieur Philippe SAYER, Trésorier, commente la situation financière de la Commune :

- La situation 2015 est quasiment la même que celle de 2014
- L'endettement a légèrement augmenté
- La commune se situe dans la moyenne départementale

XI - Réalisation d'un emprunt de 136 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel pour le financement des travaux d'aménagement de la résidence Centre Bourg - Budget Commune

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la résidence Centre Bourg.

Le montant total de l'opération (achat terrain, travaux, maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, frais divers) s'élève à environ 220 000€. Compte tenu des recettes attendues (Côtes d'Armor Habitat, Budget Eau Assainissement), il y a lieu, pour financer l'opération, de réaliser un emprunt d'un montant de 136 000€.

Monsieur le Maire fait part des différentes propositions reçues et de l'étude faite par les membres de la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'emprunter 136 000 Euros auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 136 000 €

- Taux fixe : 1.69 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Amortissement constant
- Frais et commissions : 0.15 % du montant du financement
- Déblocage en une ou plusieurs fois dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat.

étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

- s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son Budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

XII - Réalisation d'un emprunt de 280 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel pour le financement des travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche de l'écoquartier - Budget Nouveau lotissement communal

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche de l'écoquartier ont débuté mi-février.

Le montant total de l'opération (achat terrain, travaux, maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, frais divers) s'élève à environ 330 000€. Compte tenu des recettes attendues pour la vente des 9 lots, il y a lieu, pour financer l'opération, de réaliser un emprunt d'un montant de 280 000€.

Monsieur le Maire fait part des différentes propositions reçues et de l'étude faite par les membres de la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'emprunter 280 000€ auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 280 000 €

- Taux fixe : 1.69 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Amortissement constant
- Frais et commissions : 0.15 % du montant du financement
- Déblocage en une ou plusieurs fois dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat.

étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

- s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son Budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

- s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

XIII - Mise à disposition d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe à la Commune de Loc Envel à compter du 1^{er} mai 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Delphine LE GAC est mise à la disposition de la Commune de Loc Envel depuis le 1^{er} mai 2010, pendant une durée hebdomadaire de 7 heures pour assurer le secrétariat.

Compte tenu des besoins en mairie, Madame le Maire de Loc Envel sollicite le renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition de Madame Delphine LE GAC, Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, de la Commune de Loc Envel à compter du 1^{er} mai 2016, pour une année
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

XIV - Convention entre la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre et le Commune de Belle Isle en Terre pour la mise à disposition d'un agent du Service Espaces Verts

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la convention en date du 11 juillet 2012 relative à la mise à disposition de Monsieur Jacques LE DU, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre, pour l'entretien des pelouses du site des anciennes papeteries Vallées, à raison de 12 interventions annuelles d'une durée approximative de 1 heure 45 chacune.

Compte tenu des besoins, Monsieur le Président de l'EPCI sollicite le renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré et en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre, de Monsieur Jacques LE DU du service Espaces Verts, à compter du 1^{er} avril 2016, pour la tonte des pelouses du site des anciennes papeteries Vallée, selon les modalités décrites dans le projet de convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

XV - Motion

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a annoncé la fermeture de la Trésorerie de Bégard au 1^{er} janvier 2017.

La Trésorerie de Bégard, forte de 5 agents, conseille, assure le suivi et l'exécution de 93 budgets pour le compte de 15 communes, 2 EPCI, 2 EHPAD et 3 syndicats. Ce sont 40 millions d'euro, tous budgets confondus, qui sont engagés, auxquels il faut rajouter 19 millions qui sont collectés dans cet important Centre des Finances Publiques.

Aux dires de tous, les différents dossiers qui relèvent de la compétence de la trésorerie sont traités avec réactivité et efficacité pour le compte d'un territoire déjà étendu, entre Guingamp et Lannion, pour une population de près de 16 000 habitants.

Les activités seraient toutes transférées vers la trésorerie de Guingamp, profitant qui plus est, de ne pas remplacer 3 des 5 agents qui vont partir à la retraite.

La charge de travail étant déjà plus que tendue à Guingamp, il va de soi que le service rendu va considérablement se dégrader, au détriment des petites communes notamment et, bien-sûr, au détriment de la population concernée.

Cette décision est injuste et inacceptable. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Belle-Isle-en-Terre, à l'unanimité :

- S'oppose à la fermeture de la Trésorerie de Bégard qui a largement sa place sur le territoire et démontre au quotidien l'importance de son existence.
- Dénonce d'une façon plus générale la manière dont est traité le monde rural, progressivement dépecé et vidé des services de proximité dont il a le besoin vital, écoles, postes et autres services , aujourd'hui la trésorerie de Bégard.
- Constate que dans le contexte actuel il y a possibilité de récupérer autrement des masses d'argent bien plus conséquentes (fuites et évasions fiscales) plutôt que d'affaiblir une fois de plus le service public dans les territoires ruraux comme le nôtre.
- Exige l'abandon immédiat de ce projet néfaste pour les élus et agents des collectivités concernées mais aussi pour la population en général et les personnes âgées notamment.
- Exige le maintien des services publics de proximité dans le nouveau périmètre intercommunal à venir et demande le maintien des 5 agents en poste au Centre des Finances Publiques de Bégard.

XVI - Questions diverses

1- Bassin Versant du Léguer

Monsieur Jean DAVID rappelle le vœu émis par le Conseil Municipal en date du 08 février 2016 relatif à la gouvernance du Bassin Versant du Léguer : la Commune de Belle Isle en Terre doit avoir un représentant dans le collège des producteurs d'eau.

Monsieur le Maire y répond que Monsieur le Président du Bassin Versant du Léguer souhaite que la Commune de Ploubezre soit représentée et non pas la Commune de Belle Isle.

Monsieur Jean DAVID trouve cela très dommageable.

2- Ambiance aux Services Techniques

Monsieur Jean DAVID a été interpellé par un employé des Services Techniques qui lui a fait part de la mauvaise ambiance dans le service. Il demande « ce qui se passe aux Services Techniques ».

Monsieur le Maire rappelle le contexte : un emploi saisonnier a été transformé en Contrat Unique d'Insertion. Depuis la signature de ce contrat d'une durée d'un an, « le climat est très très mauvais, c'est un conflit permanent ».

Monsieur Jean DAVID ajoute que ça provoque « un mal-être aux Services Techniques, aux Services Administratifs », « on prend des risques ».

Monsieur le Maire pensait que l'ambiance s'était améliorée après une réunion.

Monsieur Jean DAVID espère qu'il n'y aura pas d'incident, estimant qu' « un climat qui se tend, c'est dangereux »

Monsieur le Maire indique qu'il est très vigilant et qu'il passe énormément de temps sur ce problème.